




## EN BREF

 14h soit 2 jours  
Les 22  
septembre et 12  
octobre 2022

 En présentiel ou  
distanciel en  
synchrone

 350 € nets de  
taxes / stagiaire

**Public concerné**  
Maître d'apprentissage

**Pré-requis**  
Maître d'apprentissage

# Initiation à la fonction tutorale du maître d'apprentissage

---

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :  
→ Exercer la fonction de maître d'apprentissage  
accompagnant un apprenti en entreprise.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Accueillir l'apprenti au sein de la structure
- Mettre en lien les apprentissages et les activités professionnelles
- Communiquer avec l'apprenti tout au long
- Participer à l'évaluation de l'apprenti



## EFFECTIF

8 à 16 personnes  
maximum

## MÉTHODES

### PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active
- Travailler à partir de la conception d'activité pour définir les concepts
- Travail en sous-groupe

## SUPPORTS ET OUTILS

### PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation avec paperboard (possibilité de travail en petit groupe)

## EVALUATION

- Tour de table pour évaluer les besoins des participants
- Tour de table sur les effets de la formation
- Questionnaire de satisfaction de la qualité de la formation

## VALIDATION DE LA FORMATION

- Test de positionnement amont (entrée en formation) – tour de table sur les expériences en qualité de tuteur et les acquis
- Évaluation et validation des compétences : Évaluation en fin de formation : synthèse par les apprenants
- Sanction de la formation : Attestation de fin de formation (attestation des acquis)

# Initiation à la fonction tutorale du maître d'apprentissage



## PROGRAMME

- Test de positionnement en début de formation
- **Module 1 : Accueillir l'apprenti**
  - Compétence 1 : Situer les missions du maître d'apprentissage
    - Connaître le cadre réglementaire de l'apprentissage
    - Connaître les missions du maître d'apprentissage
    - Connaître les obligations de l'employeur
  - Compétence 2 : Choisir des activités professionnelles et identifier les techniques de base à acquérir dans le respect du cadre réglementaire
    - Identifier les activités professionnelles prévalentes sur lesquelles accompagner l'apprenti
    - Analyser son activité professionnelle pour en extraire les techniques / déroulement sous-jacents
  - Compétence 3 : Transmettre à l'apprenti/alternant les consignes et les informations relatives à son intégration dans l'entreprise et dans l'environnement de travail
    - Identifier les informations, documents à transmettre à l'apprenti
    - Vérifier la bonne compréhension de ces éléments par l'apprenti
    - Connaître l'apprenti
- **Module 2 : Mettre en lien les apprentissages et les activités professionnelles**
  - Compétence 1 : Organiser une séance d'apprentissage à partir d'une situation de travail
    - Identifier les tâches à mettre en œuvre pour permettre à l'apprenti de développer ses compétences
  - Compétence 2 : Présenter à l'apprenti/alternant les tâches et les procédures associées
    - Identifier les tâches à mettre en œuvre pour permettre à l'apprenti de développer ses compétences
  - Compétence 3 : Transmettre les consignes de travail en rappelant les objectifs pédagogiques
    - Identifier les consignes à transmettre à l'apprenti
  - Compétence 4 : Guider l'apprenti/alternant dans la réalisation des activités
    - Adopter une posture d'accompagnement en lien avec le niveau d'autonomie de l'apprenti

## INTERVENANTS

Formateur expert en  
tutorat

Cadre formateur

---

## REFERENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

Code du travail : Maître  
d'apprentissage

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189858/#LEGISCTA000006189858](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189858/#LEGISCTA000006189858)

---

## INDICATEURS DE RESULTATS

En 2022, 97.9% de  
satisfaction générale  
toutes formations  
confondues (sur 1577  
enquêtes)

---

## ACTEUR POUVANT VOUS AIDER SUR LE FINANCEMENT

Employeur

---

## MODALITE DE FINANCEMENT

Financement OPCO  
Financement individuel

---

- Compétence 5 : Expliquer les gestes professionnels
  - Adopter une posture d'accompagnement en lien avec le niveau d'autonomie de l'apprenti
- Compétence 6 : Transmettre les savoir être et postures professionnels et les codes du métier
  - Identifier les savoir être et les postures professionnelles représentatifs du métier
- **Module 3 : Communiquer avec l'apprenti**
  - Compétence 1 : Utiliser les outils de communication et de suivi du parcours proposés par le centre de formation
    - Identifier les acteurs internes impliqués dans l'accompagnement et l'évaluation des apprentissages de l'apprenti
    - Identifier les outils de communication permettant le suivi du parcours
    - Adapter les outils au parcours de l'apprenant/alternant et aux acteurs
  - Compétence 2 : Collaborer avec les acteurs internes impliqués dans l'accompagnement et l'évaluation des apprentissages de l'apprenti
    - Identifier une organisation favorisant la coordination de l'accompagnement de l'apprenti
- **Module 4 : Participer à l'évaluation de l'apprenti**
  - Compétence 1 : Planifier les temps d'évaluation et de restitution des résultats
    - Concevoir une planification des temps d'évaluation en cohérence avec le parcours du tuteur
  - Compétence 2 : Contrôler la progression des apprentissages
    - Identifier les étapes d'apprentissage en fonction des activités du parcours du tuteur
  - Compétence 3 : Formaliser la progression et les résultats aux évaluations de l'apprenti/alternant dans les documents de suivi
    - Tracer la progression et les résultats aux évaluations du tuteur dans les documents prévus
  - Compétence 4 : Identifier des situations de travail propices aux évaluations
    - Analyser les situations de travail au regard des attendus d'évaluation
    - Mettre en place un cadre évaluatif de ces situations de travail
  - Compétence 5 : Identifier les difficultés d'apprentissage rencontrées par l'apprenti/alternant et les marges de progrès
    - Identifier l'écart entre l'attendu et le réalisé
    - Proposer des mesures de remédiation

- Compétence 6 : Adopter une attitude et une posture facilitant l'acceptation et la compréhension des résultats par l'apprenti/alternant
  - Restituer les résultats d'une évaluation en mettant en valeur les points forts du tuteur
- Compétence 7 : Identifier des situations de travail propices aux évaluations
  - Restituer les résultats d'une évaluation en mettant en valeur les points forts du tuteur
- Compétence 8 : Prise de conscience des activités de tutorat à mettre en œuvre
  - Synthétiser les apprentissages

## **LIEUX DE FORMATION**

- IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes  
Site de Saint-Etienne  
41 rue Montferré  
42100 SAINT-ETIENNE

## **CONTACT**

CRFP Auvergne-Rhône-Alpes  
[florian.riocreux@croix-rouge.fr](mailto:florian.riocreux@croix-rouge.fr)  
07 88 23 92 83

Rappel des obligations des organismes de formation (cf. loi de 2005) : Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination; Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours. Afin de renforcer la qualité et l'efficacité de son accueil par une meilleure connaissance des attentes de ses publics qu'ils soient en situation de handicap ou non : Accessibilité pédagogique des formations : penser et organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir. Capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire. Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation. Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation. Accessibilité du site (cf. livret d'accessibilité) Mentions d'accessibilité à tous types de handicap (pictogrammes, cf. loi de 2005) Référents handicaps